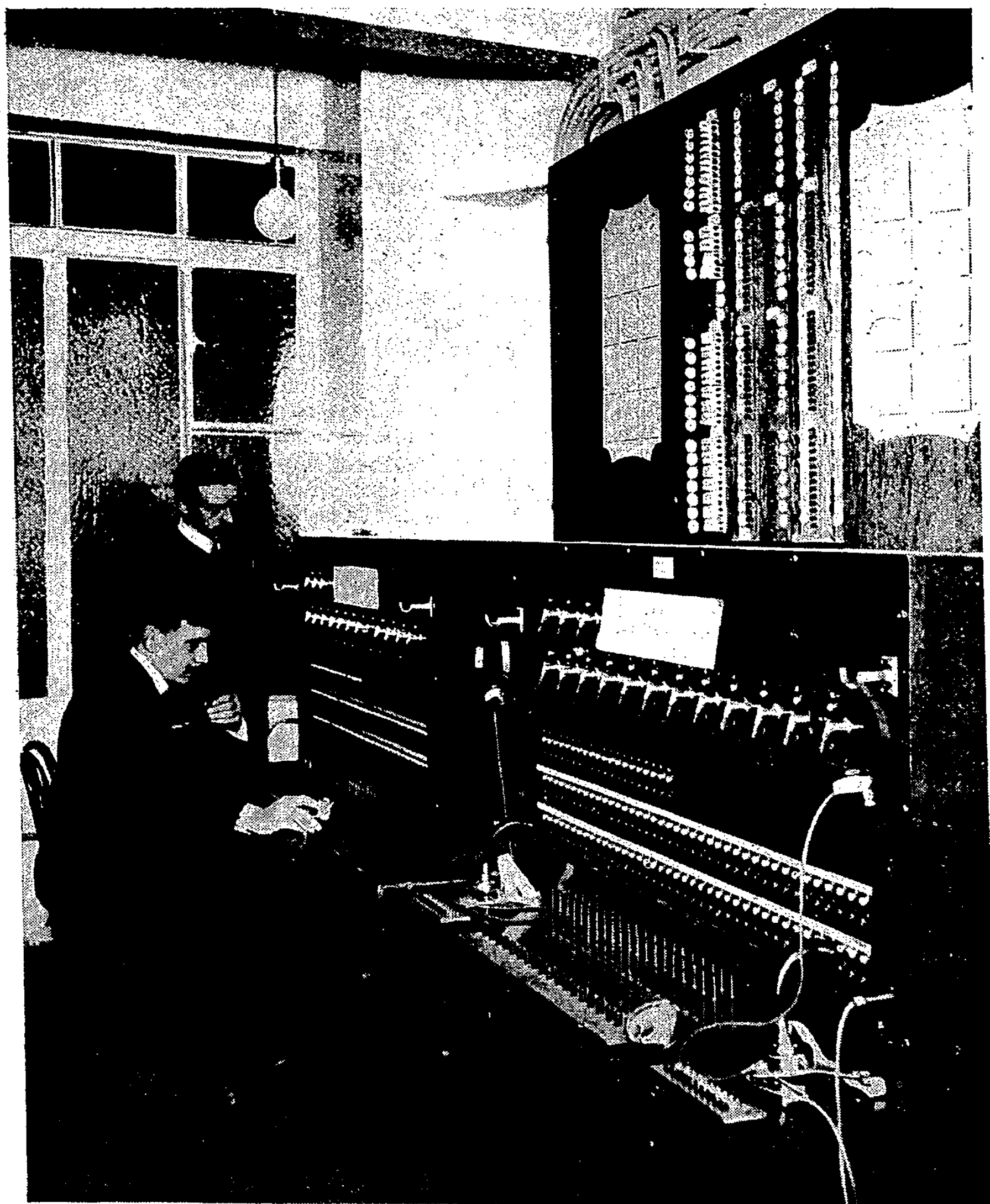


BULLETIN MENSUEL
DE L'ASSOCIATION
DES ABONNÉS AU TÉLÉPHONE
ET DES CLIENTS DES
SERVICES PUBLICS

L'AUTOMATIQUE
AUX GALERIES LAFAYETTE



Cabine des Communications urbaines

ASSOCIATION DES ABONNÉS AU TÉLÉPHONE ET DES CLIENTS DES SERVICES PUBLICS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. le Marquis de Montebello, Président de la Commission des Téléphones, Membre du Comité consultatif des P. T. T., 12, rue de Prony. Tél. 513-31.

Vice-Président : M. E. Archdeacon ✱, 77, rue de Prony. Tél. 511-22.

Trésorier : M. Edmond Jean, Industriel, 62, rue Condorcet. Tél. 149-35.

Secrétaire : M. le Vicomte de Douville Maillefeu, 109, Avenue Henri-Martin, Tél. 634-76.

Membres : M. P. Créténier O. ✱, Négociant-Commissionnaire, 21, rue de Paradis. Téléphone 258-87.

M. Lauzanne, Architecte ✱, 26, rue de Turin, Tél. 211-38.

M. Munier ✱, Industriel, 38, rue Perronnet, Neuilly-sur-Seine, Tél. 535.

M. Lahure, éditeur O. ✱, 9, rue de Fleurus, Tél. 704-44.

M. J. Perrigot, Ingénieur, 5 bis, rue de Berri, Tél. 232-17.

COMMISSION JUDICIAIRE

Président : M. Henri Talamon, Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, 3, rue du Cirque, Tél. 528-41.

Secrétaire : M. Fernand Lecomte, Avocat à la Cour, 24, rue Montaigne, Tél. 512-11.

Membres : M. Deschamps, Avoué au Tribunal de 1^{re} Instance, 17, r. de l'Université. Tél. 718-74.

M. Rodanet, Avocat à la Cour, 14, rue de Berlin. 14. Tél. 254-61.

M. Rougeot, Avoué à la Cour d'Appel, 363, rue Saint-Honoré. Tél. 292-50.

M. L. Schmoll, Avocat à la Cour, 35, rue de Ponthieu. Tél. 584-46.

M. Thesmar, Avocat à la Cour, 10, rue de l'Université. Tél. 743-64.

M. Tollu, Notaire, rue Saint-Lazare. Téléphone 254-32.

M. Touchard, Avocat à la Cour, 140, faubourg Saint-Honoré. Tél. 571-12.

Huissier : M. Perrin, 5, Faubourg St-Honoré, Tél. 258-14.

INGÉNIEUR-CONSEIL : M. Herbert-Laws Webb, 35, Old Queen Street, Londres

EXTRAIT DE LA LISTE DE NOS MEMBRES

Chouanard — Pingault — Bellanger-Poiret — Bélin frères — Ducellier — Bechoff, David et C^{ie} — Magasins du Gagne-Petit — Chouet (Maison du Dr Pierre) — Codechèvre (Bière Fanta) — A. Clément (Automobiles) — Société des Automobiles Peugeot — Georges Richard (Automobiles) — Amieux frères (Nantes) — Marquis de Beauchamp — Cossé, Lotz et C^{ie} (Nantes) — Casino de Vichy — Rumpelmayer — Marquis de Ségur — Société des Agriculteurs de France — Touring-Club de France — Duchesse d'Uzès — Vilmorin, Andrieux et C^{ie} — Forges et Chantiers de la Méditerranée — Fresne et C^{ie} — Gauthier-Villars (Editeur) — Guérin-Boutron (Chocolatier) — Hôtel Moderne — Banque de Mulhouse — Banque Suisse et Française — Jamet et Buffereau — Félix Juven (Editeur) — Baron de Zuylen — Duc de Rohan, Député — Marquis de la Ferronnays, Député — Marquis d'Aramon — A. Michelin (Pneumatiques) — Pleyel-Wolff, Lyon et C^{ie} (Pianos) — Martin-Gobert (à Réaumur) — Félix Potin — Julien Damoy, etc.

Le total des Membres de l'Association a atteint 8400.

DEMANDE D'ADMISSION

M

Profession

Téléphone

Adresse

demande son admission à l'Association des Abonnés au Téléphone et s'engage à verser la cotisation de 5 francs par an.

Signature :

L'Adhésion à l'Association donne droit à la réception mensuelle du Bulletin et à tous les Services de l'Association.

Adresser ce Bulletin à l'Association des Abonnés au Téléphone, 47, Rue des Mathurins, PARIS.

BULLETIN DE L'ASSOCIATION DES ABONNÉS AU TÉLÉPHONE

Sommaire du Numéro de Mai

Où est notre Sous-Secrétariat des Téléphones? — Liste des Débitants mettant leur appareil téléphonique à la disposition du public pour les appels de voitures de place en station. — Les Amis du Téléphone, M. Giron. — Assemblée Générale de l'Association. — Pour la Courtoisie. — Je dis tout. — Le Service Téléphonique entre Paris et Nancy. — La dernière Circulaire de M. Chaumet. — Notre Concours. — L'Annuaire. — Visite des Bureaux Téléphoniques. — Informations. — On réclame.

Où est notre Sous-Secrétariat des Téléphones ?

— Allo! Saxe 23-01? Le Sous-Secrétariat des Postes?

— Ah! non Monsieur, vous vous trompez, c'est le Sous-Secrétariat de la Marine marchande.

Ainsi donc notre Sous-Secrétariat, que nous espérions nommer un jour notre Ministère des Postes, décampe sans tambours ni trompettes, sans même laisser derrière lui un petit nuage de fumée. Notre chère Administration est rattachée désormais au Ministère du Commerce et, seul, M. Massé porte le titre lourd et respectable de Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes, des Télégraphes et des Téléphones, titre dont les occupations doivent être singulièrement absorbantes, si nous nous rappelons que Colbert, dans son temps, avait déjà beaucoup à faire avec le seul Commerce.

Ainsi donc, pour une fois que nous avons quelqu'un capable de s'intéresser au développement de notre service téléphonique et parce qu'il y portait intérêt, au courant de ces questions si complexes et si spéciales, un petit courant d'air produit par une porte qui s'était ouverte, a suffi pour que tout cela disparaisse, et, sans rime ni raison, les Postes, Télégraphes et Téléphones ont fait place à la Marine marchande. Nous faisons crédit à M. Massé d'excellentes intentions vis-à-vis des devoirs de son lourd ministère et nous avons remarqué que son premier communiqué avait institué une conférence de ses directeurs, le lundi de chaque semaine, pour examiner les questions exigeant la coordination des efforts de tout son service. Mais nous ne pouvons que déplorer ces changements de direction qui faisaient dire à M. Simyan : « Je ne sais pas pourquoi ils m'ont mis là », et à d'autres : « Nous verrons cela plus tard, je ne sais pas si je suis ici pour longtemps. »

Il en sera ainsi tant que le téléphone sera exploité par l'Etat et que sa direction sera plus politique qu'économique, aux deux sens du mot.

Mais l'Association est inamovible. Elle représente les intérêts du public qui a des besoins. Notre action s'est faite chaque année plus nette et plus efficace. Chaque année nous pesons un peu plus lourd sur le plateau de la balance, nous ne lâcherons pas. Plus nous serons, plus nous représenterons une force et, plus nous aurons chance d'aboutir.

Tous nos efforts ont porté sur différents points urgents, nous voulons une solution.

Tout d'abord il nous faut l'élaboration d'un plan financier. Le Téléphone ne peut plus vivre d'expédients. L'Administration dit : « Nous ne pouvons pas obtenir de fonds. » Le Parlement répond : « Chaque fois que nous vous avons donné de l'argent, vous l'avez employé à un autre but que celui auquel il était destiné. » Tout cela c'est de la plaisanterie et tout le monde en a assez.

Le service téléphonique doit avoir son autonomie, il doit avoir un budget établi selon ses ressources et ses besoins. Il faut qu'on puisse lui accorder les crédits nécessaires, il faut que l'on puisse en surveiller l'emploi, autrement dit, il faut un plan financier et une comptabilité.

D'un essai de comptabilisation fait dernièrement on a trouvé que le Téléphone était en déficit de 8 millions, alors que d'aucuns croyaient qu'il rapportait 20 millions. Mais quels sont les chiffres sur lesquels on s'est basé? Autant pas de comptabilité du tout qu'une dont les chiffres ne sont pas établis avec exactitude.

La première chose est de savoir quel est le capital engagé jusqu'à ce jour dans le

service télégraphique. Au 31 décembre 1911, l'Administration estimait ce chiffre à 317 millions. Sur quoi se base-t-elle pour cela?

Autre chose est de savoir le total des sommes fournies par le public et engagées par l'Administration, autre chose encore est de connaître les frais d'exploitation.

Tout cela est possible à établir et nous devons l'exiger de l'Administration, parce qu'il y a des améliorations urgentes et nous devons savoir sur quoi compter.

Le Comité consultatif a été institué sur les instances de l'Association pour y discuter les questions téléphoniques et écouter les vœux émis au nom du public par l'Association. Or, le Comité ne s'est pas réuni depuis janvier. La séance de ce mois-ci a encore été repoussée au mois prochain. Que veut-on faire du Comité? On a parlé récemment d'un règlement, c'est-à-dire que les questions posées seraient examinées dans leur ordre et suivant un plan d'ensemble. Nous ne demandons pas mieux, mais alors qu'on nous pose des questions. Depuis la création du Comité consultatif, l'Administration nous a posé deux questions. La première était de savoir si les opératrices de l'interurbain devaient prendre les fiches d'annotation des demandes avec la main droite ou avec la main gauche. La seconde avait au moins la même importance. Qu'y a-t-il d'extraordinaire à ce que le Comité ait pris l'initiative de poser lui-même des questions? Et Dieu sait combien il en a de questions à poser! Le Comité existe, nous devons savoir quel rôle on veut lui faire jouer, quel parti on veut en tirer, si l'on veut collaborer franchement avec lui ou si on veut l'étrangler.

Tout le monde sait que nous vivons au jour le jour, qu'on fait des réformes à droite et à gauche pour faire taire ceux qui crient le plus, et surtout qu'on lésine sur certaines choses importantes et qu'on jette de l'argent à tort et à travers pour certaines autres. Le résultat est que nous sommes la risée du monde entier, que nous traînons un matériel démodé, ayant vécu bien au delà de sa vie commerciale, que nous retardons de dix ans sur la vie des autres peuples. On nous dit : « Oui, en effet, le bureau de la Roquette est un peu petit. » Et les autres? Un meuble du central doit être amorti en dix ans; or, les meubles de nos bureaux datent de 1893 à 1895. On les répare, on les retape et les ingénieurs sont stupéfaits qu'ils puissent encore marcher. Est-ce de l'économie que de les conserver?

Nos lignes interurbaines sont insuffi-

santes et ont été créées au petit bonheur. Il faut les reconstituer d'après un plan d'ensemble raisonné. Le téléphone vit d'expédients. Un commerçant qui vit ainsi va droit à la faillite. L'Etat a-t-il l'intention d'aller jusque-là? Il nous faut un plan de réforme, un plan d'extension rationnelle. Il faut que l'Administration croie au développement et à l'avenir du téléphone et qu'elle ne voie pas tout en petit. Est-ce de l'économie et de la prévoyance de construire un interurbain comme celui des Archives, parfaitement organisé soit, mais où l'on ne pourra guère rajouter que dix positions d'opératrices, ce qui fait que dans un an peut-être ce bureau sera insuffisant sans qu'il soit possible d'y rajouter un étage ou un sous-sol?

Il y a enfin la question du remplacement des postes des abonnés qui dort depuis six mois d'un sommeil qu'on cherche à rendre le plus profond possible. Croit-on que nous allons laisser inachevée cette réforme dont nous poursuivons l'accomplissement depuis cinq ans? L'Administration a ouvert un concours pour l'adoption d'un poste d'abonné uniforme à batterie centrale intégrale. Le poste primé est le poste Ericson, la récompense est une commande de 6.000 appareils. Mais le choix fait ne donne pas satisfaction à l'Administration et elle se trouve obligée de prendre livraison des 6.000 appareils. Nous avons déjà cent cinquante types en service, en voilà un cent cinquante et unième aussi inutile que les autres, puisque ce n'est pas celui qui doit être adopté. Est-ce une économie que d'établir un concours avec des réticences et des pensées de derrière la tête? Est-ce une économie d'acheter 6.000 appareils inutiles? Est-ce une économie aussi de dépenser 250.000 fr. par an pour entretenir des piles chez les abonnés, alors que l'appareil type à batterie centrale aurait supprimé cette dépense, depuis cinq ans que nous la réclamons?

M. Massé comprendra-t-il l'importance de sa tâche au point de vue strictement téléphonique seul?

Ce que nous ne cesserons de demander au nom et dans l'intérêt du public qui paie et que nous représentons, c'est non seulement des réformes indispensables, qui devraient être exécutées d'urgence, mais un plan de travail, de la méthode, de l'ordre, de l'économie, et surtout de la bonne volonté sans réticences.

LISTE DES DÉBITANTS

mettant leur Appareil Téléphonique à la disposition du Public pour
les Appels de Voitures de Place en Station

A la suite de l'établissement des kiosques-vigies contenant un poste d'appel téléphonique dont nous avons donné la liste dans nos précédents numéros, nous signalons que certainement bien des débitants se trouvant à proximité d'une station de voitures ne demanderaient pas mieux que de mettre leur téléphone à la disposition du public pour la demande d'une voiture. Nous donnons aujourd'hui à nos lecteurs une première liste de ces débitants, et nous serons heureux si nous pouvons de cette façon rendre service aux abonnés :

1^{er} arrondissement

Station quai du Louvre : Gautrat, 14, quai du Louvre, tél. 290-06.

Place Dauphine : Albrecht, 42, quai des Orfèvres, 826-51.

Quai de la Mégisserie : Veschambre, 2 bis, quai de la Mégisserie, 262-11.

Boulevard de Sébastopol (église St-Leu) : Chanson, 1, rue de la Grande-Truanderie, 203-27.

Rue de Rambuteau : Cavey, 3, rue Pirouette, 231-92.

Rue du Louvre (Bourse de Commerce) : Charrière, 9, rue Coquillière, Central 74-88.

Place du Palais-Royal : Albouy, 4, rue de Valois, 115-97.

Rue Mondovi : Dumont, 5, rue Cambon et 23, rue du Mont-Thabor, 268-74.

2^e arrondissement

Boulevard des Italiens : Bar Louis XIV, 30, rue Louis-le-Grand, Gutenberg 03-34; Bérard, 16, rue Favart, Gutenberg 47-96.

Place des Victoires : Mommato, 10, place des Victoires, Central 64-54.

Boulevard Bonne-Nouvelle : Barnabé, 23, boulevard Bonne-Nouvelle, 67-49.

Place du Caire : Jeulin, 98, rue d'Aboukir, Gutenberg 41-40.

4^e arrondissement

Rue Saint-Antoine, 102 : Puyaubert, 119, rue St-Antoine, 1022-88.

Quai de Gesvres, 2 : Lormeau, 2, quai de Gesvres, 1000-04.

Boulevard Beaumarchais, 5 : Gruber, 1, boulevard Beaumarchais, 1005-28; Béranger, 3, boulevard Beaumarchais, 1027-91; Barrau, 15, boulevard Beaumarchais, 1022-28.

5^e arrondissement

Square Cluny : Bouveret, 98, boulevard Saint-Germain, 818-12.

Place de la Sorbonne : Rousselet, 7, place de la Sorbonne, 829-59.

Rue Monge : Day, 24, rue Monge, 824-15.

Boulevard Saint-Germain : Varnier, 31, boulevard Saint-Germain, 831-35.

Place Monge : M^{me} Gisquet, 72, rue Monge, 830-24; Martin, 77, rue Monge, 822-82.

Rue Censier : Lambert, 53, rue Censier, 832-99.
Rue Claude-Bernard : Richard, 37, rue Claude-Bernard, 838-70.

6^e arrondissement

Boulevard Saint-Michel (rue de Médicis) : Mansuy, 5, rue de Médicis, 826-13.

Quai Conti : Delaborde, 23, quai Malaquais, 728-70.

Place Saint-Sulpice : Pironnet, 2, rue du Vieux-Colombier, 751-53.

Boulevard Saint-Germain, 175 : Ayral, 175, boulevard Saint-Germain, 743-95.

Boulevard du Montparnasse, 171 : Guillaumot, 169 bis, boulevard du Montparnasse, 820-81.

Rue de l'Ecole-de-Médecine : Gaudot, 103, boulevard Saint-Germain, 812-30.

Rue Auguste-Comte : Gombert, 107, boulevard Saint-Michel, 811-94.

Rue du Luxembourg : Chazanoël, 78, rue d'Assas, 756-51.

Quai Malaquais : Galard, 7, quai Malaquais, 817-93.

7^e arrondissement

Quai Voltaire : Lelièvre, 27, quai Voltaire, 737-49.

Rue de Lille (gare d'Orsay) : Brigon, 75, rue de Lille, 745-16; Chayriguès, 73, rue de Lille, 716-72.

Boulevard des Invalides, 33 : Rocher, 34, boulevard des Invalides, 706-49.

Avenue de Saxe : Mayne, 35, avenue de Saxe, 744-40.

Boulevard de la Tour-Maubourg : Vannereux, 36, boulevard de la Tour-Maubourg, 703-85.

Avenue de La Bourdonnais : Fivel, 2, avenue de La Bourdonnais, 703-86.

8^e arrondissement

Avenue d'Antin : Rouginat, 21, avenue d'Antin, Passy 51-30; Graves et Capelle, 23, avenue d'Antin, Passy 57-16.

Place de l'Alma : Dupeyron, 6, avenue Montaigne, Passy 32-81.

Avenue Montaigne : Fabre, 21, rue Bayard, Passy 29-42.

Boulevard de Courcelles : Lancestremère, 59, boulevard de Courcelles, Wagram 29-19; Chambrin, 77, boulevard de Courcelles, Wagram 91-69.

Boulevard Malesherbes : Fournier, 4, boulevard Malesherbes, Central 18-63; Albert, 2, boulevard Malesherbes, Central 41-36.

Place de la Madeleine : Monin, 15, place de la Madeleine, Central 31-44.

Boulevard Haussmann : Joubert, 96, boulevard Haussmann, Central 27-03.

Rue de Londres : Blusson, 39, rue de Londres, Central 22-90.

9^e arrondissement

Boulevard de la Madeleine, 8 : Majorel, 1, rue Godot-de-Mauroy, Gutenberg 44-23.

Boulevard Poissonnière, 8 : Sauret, 12, boulevard Poissonnière, Central 89-62.

Boulevard des Italiens, 34 : Labouette, 1, rue du Heider, Gutenberg 13-50.

Avenue Trudaine, 53 : Martin, 26, avenue Trudaine, Central 56-61.

Boulevard Haussmann, 48 : Duflo, 48, boulevard Haussmann, Louvre 09-30.

10^e arrondissement

Rue La Fayette : Bastit, 100, rue La Fayette, Nord 03-22.

Rue du Faubourg-Saint-Denis : Guyaux, 187, rue du Faubourg-Saint-Denis, Nord 29-68.

Place de la République : Raymon, 2, boulevard Saint-Martin, Nord 61-17.

Boulevard de Magenta : Pain, 97, boulevard de Magenta, Nord 17-70; Dorillat, 8, boulevard Denain, Nord 05-35; Beauger, 7, boulevard Denain, Nord 05-21; Ribouton, 2, boulevard Denain, Nord 35-00, Carle, 112, boulevard de Magenta, Nord 05-45.

Boulevard de Magenta (rue de Lancry): Veyssièr, 21, boulevard de Magenta, Nord 17-70; Legrand, 51, boulevard de Magenta, Nord 16-99.

Rue Bichat : Bertrand, 49, rue Bichat, Nord 38-30.

Rue de Saint-Quentin : Trély, 40, rue de Saint-Quentin, Nord 20-54; Balestat, 40, rue de Saint-Quentin, Nord 49-18.

Rue Saint-Maur : Essonnier, 1, rue des Ecluses-Saint-Martin, Nord 56-63.

Rue de l'Aqueduc : Thieulon, 17, rue de l'Aqueduc, Nord 62-61.

11^e arrondissement

Boulevard de Ménilmontant : Amagat, 137, boulevard de Ménilmontant, Roquette 32-57; Papineau, 139, boulevard de Ménilmontant, Roquette 60-21.

Boulevard Richard-Lenoir : Postel, 56, boulevard Voltaire, Roquette 28-29.

Place Voltaire : Demolombe, 6, place Voltaire, Roquette 53-54; Troupel, 109, boulevard Voltaire, Roquette 23-04; Aliquot, 195, boulevard Voltaire, Roquette 28-85; Fabre, 210, boulevard Voltaire, Roquette 16-45.

Avenue de la République : Bastide, 10, avenue de la République, Roquette 57-97.

Rue du Faubourg-Saint-Antoine : Vouilloux, 186, rue du Faubourg-Saint-Antoine, Roquette 09-42.

Rue de Montreuil, 135 : Griffoul, 135, rue de Montreuil, Roquette 44-36.

Rue Servan (avenue de la République) : Morin, 48, avenue de la République, Roquette 17-03.

Avenue Ledru-Rollin (rue Basfroi) : Duprilot, 31, rue Basfroi, Roquette 18-68.

12^e arrondissement

Rue Biscornet : Caffin, 73, rue de Lyon, Roquette 51-88; Cabron, 13, rue Biscornet, Roquette 55-38.

Boulevard de Picpus : Lapara, 2, cours de Vincennes, Roquette 22-48; Lebut, 8-10, avenue du Trône, Roquette 26-19.

Cours de Vincennes : Beaumont, 118, cours de Vincennes, Roquette 26-28; Louis, 114, cours de Vincennes, Roquette 24-34.

Rue de Dijon : Rosseutcher, 2, rue de Bercy, Roquette 15-54; Mailho, 1, rue de Bercy, Roquette 23-62.

Quai de la Rapée : Lejeune, 2, quai de la Rapée, Roquette 06-16; Rey, 8, quai de la Rapée, Roquette 37-24.

Rue de Bercy : Picard, 209 bis, rue de Bercy, Roquette 23-32; Orgeret, 207 ter, rue de Bercy, Roquette 17-06; Mazaud, 207 bis, rue de Bercy, Roquette 62-46.

Rue de Chalon : Barnache, 48, rue de Chalon, Roquette 28-16; Kiefer, 50, rue de Chalon, Roquette, 19-24.

Rue Bignon (mairie) : Trompette, 206, rue de Charenton, Roquette 60-84.

Boulevard de Reuilly : Roberjot, 1, rue Dugonimier, Roquette 33-52.

Porte de Picpus : Andrieux, 277, avenue Daumesnil, Roquette 12-56; Maynier, 282, avenue Daumesnil, Roquette 18-74.

Avenue Ledru-Rollin : Mandrin, 85, avenue Ledru-Rollin, Roquette 19-58.

Porte de Charenton : Berry, 331, rue de Charenton, Roquette, 15-94; Cusset, 320, rue de Charenton, Roquette, 39-98.

Boulevard Diderot : Faunière, 86, boulevard Diderot, Roquette 01-40.

Rue Louis-Braille : Salabert, 118, rue Michel-Bizot, Roquette 42-94; Ducos, 132, rue Michel-Bizot, Roquette 56-73.

Rue du Rendez-Vous : Chastang, 86, avenue de Saint-Mandé, Roquette 33-79; Fauriat, 71, avenue de Saint-Mandé, Roquette 49-59; Barbin, 186, rue Michel-Bizot, Roquette 42-32.

Place Daumesnil : Ludwig, 2, place Daumesnil, Roquette 48-78; Viguié, 8, place Daumesnil, Roquette 23-09.

13^e arrondissement

Avenue de Choisy : Prompt, 22, place d'Italie, Gobelins 0-56.

Rue de Tolbiac (avenue d'Italie) : Pradalier, 76, avenue d'Italie, Gobelins 14-59.

Boulevard de la Gare (pont de Bercy) : Bordeloup, 1, boulevard de la Gare, Gobelins 0-08.

Boulevard Auguste-Blanqui, 18 : Batut, 25, boulevard Auguste-Blanqui, Gobelins 20-10.

Boulevard Auguste-Blanqui (Glacière) : Baldit, 123, boulevard Auguste-Blanqui, Gobelins 37-37.

14^e arrondissement

Place Denfert-Rochereau : Durand, 4, avenue d'Orléans, Saxe 17-29; Gibert, 2, avenue d'Orléans, Saxe 19-70; Poujol, 1, avenue d'Orléans, Gobelins 05-18; Benit, 5, avenue d'Orléans, Gobelins 25-30.

Avenue du Maine (rue d'Alsia) : Commelongue, 230, avenue du Maine, Saxe 31-78; Zeger, 232, avenue du Maine, Saxe 14-16.

Avenue Reille (rue de la Glacière) : Vital, 244, rue de Tolbiac, Gobelins 12-38; Peturthe, 1, rue de l'Amiral-Mouchez, Gobelins 09-24.

Rue Paturle (station Ouest-Ceinture) : Champin, 198, rue de Vanves, Saxe 17-73; Delpon, 200 bis, rue de Vanves, Saxe 56-87; Dufros, 2, rue Paturle, Saxe 19-23.

15^e arrondissement

Boulevard de Vaugirard : Malaboëuf, 6, boulevard de Vaugirard, 756-49.

Place du Général-Beuret : Laumonier, 9, place du Général-Beuret, 744-32.

Rue Alain-Chartier : Bonnard, 43, rue Alain-Chartier, 740-52.

Rue Péclet : Brettout, 148, rue Lecourbe, 708-59.

16^e arrondissement

Boulevard Delessert : Courrèges, 10, boulevard Delessert, Passy 47-17.

Rue Boulainvilliers : Méry, 2, rue Boulainvilliers, Passy 98-89.

Avenue Henri-Martin : Soulié, 82, rue de la Pompe, Passy 41-22.

Rue Pierre-Charon : Poujade, 7, rue Pierre-Charon, Passy 40-93.

Boulevard Exelmans : Galtier, 171, avenue de Versailles, Passy 86-96; Dusancy, 83, rue d'Auteuil, Passy 86-61.

Avenue Kléber : Aulard, 54, avenue Kléber, Passy 87-65.

(A suivre).

LES AMIS DU TÉLÉPHONE

M^r GIRON

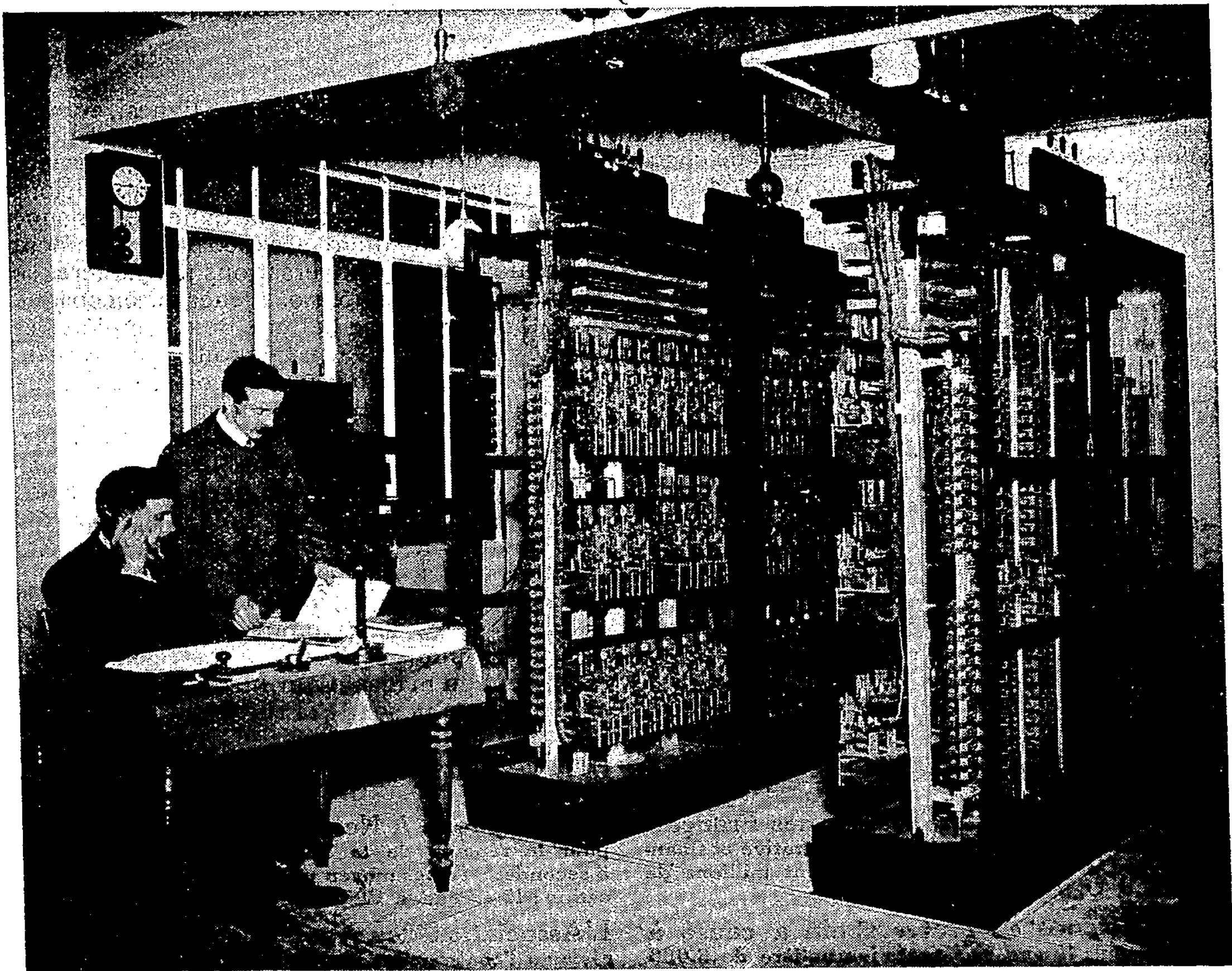
L'Automatique aux Galeries Lafayette.

L'ingénieur en chef des Galeries Lafayette, M. Giron, qui est un de nos amis du téléphone, a présidé à l'installation du téléphone automatique dans notre vaste et bien parisien magasin. Il a bien voulu nous autoriser à visiter cette remarquable installation, et, sous la conduite de son chef de service, M. Servant, nous sommes descendus dans les sous-sols, où, dans une pièce carrée, propre et claire, se centralisent toutes les conversations.

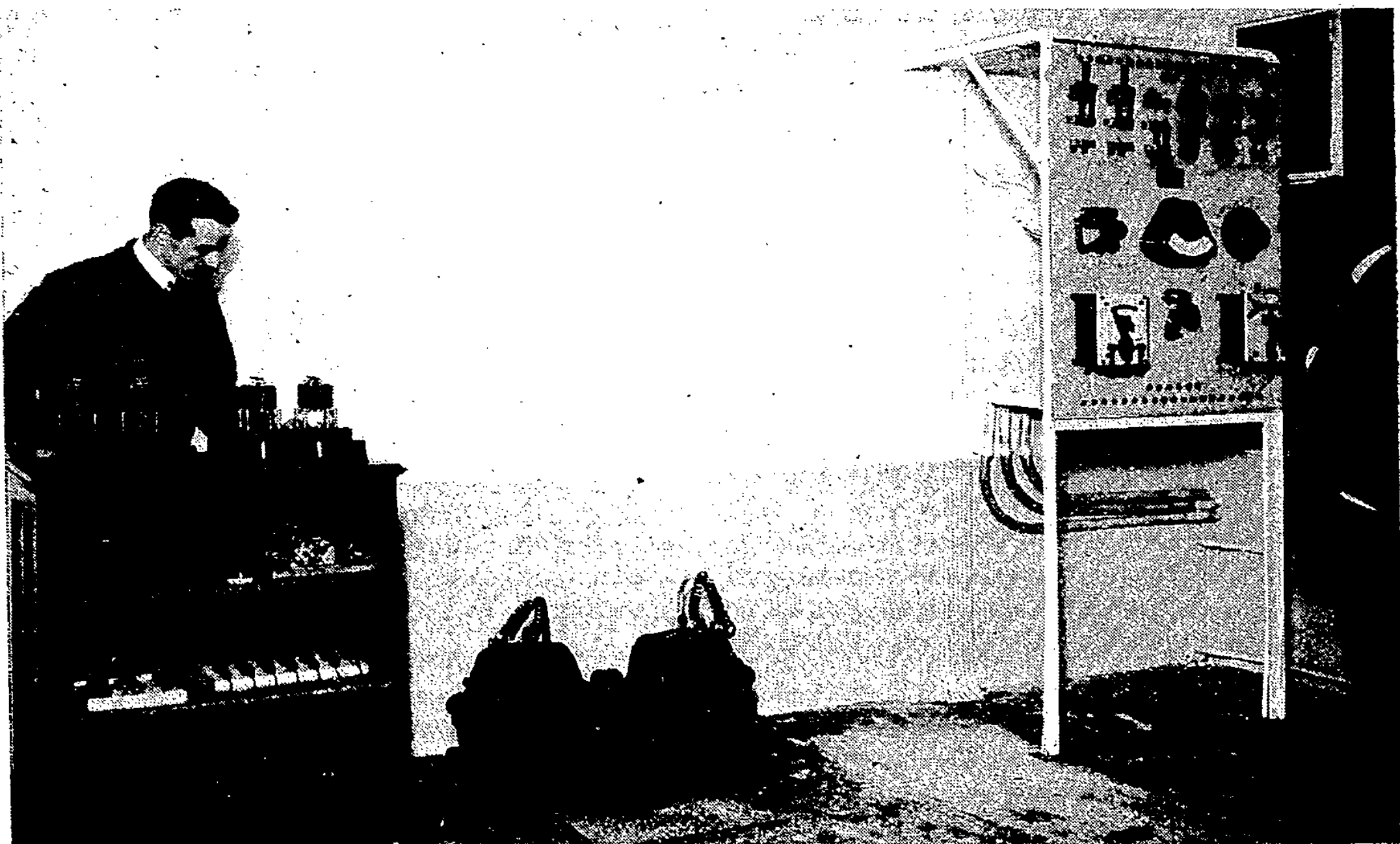
Un premier meuble de 100 postes fut installé en avril de l'année dernière et devint rapidement insuffisant. Depuis le mois de janvier 400 postes nouveaux fonctionnent, et l'aménagement total sera complété d'ici quelques semaines. Un cinquième meuble est installé rue

Blanche et communique avec le poste central par le câble de 20 lignes en égout. Le système adopté est le système automatique de la Compagnie Thomson Houston, analogue à celui que l'Administration s'est décidée à faire installer à titre d'essai à Nice. L'installation téléphonique des Galeries Lafayette représente à peu près l'installation d'une ville de la superficie de Versailles.

Nos lecteurs connaissent déjà, par nos articles précédents, les avantages de l'automatique. Par simple décrochage du récepteur, l'appareil de l'abonné appelé est mis en relation avec une ligne libre, grâce à un sélecteur. Un cadran est disposé sur le poste de l'abonné, numéroté de 0 à 9, portant au-dessus de lui un



Salle des Multiples automatiques



Dynamos et Tableau de Charge

disque mobile percé de trous. Pour faire un appel, il suffit d'introduire le doigt dans l'un des trous successivement en regard de chaque chiffre composant le numéro demandé et de les amener à un cran d'arrêt fixe, puis en relâchant le doigt de les laisser revenir à la position normale. A mesure que cet appel se fait, des connecteurs du meuble central amènent un frotteur spécial successivement en regard des bancs de contact composant les chiffres de l'ordre des centaines, des dizaines et des unités, jusqu'à ce que la ligne étant établie fasse retentir la sonnerie chez l'abonné appelé ou donne à l'abonné appelant le signal d'occupation.

Ainsi donc, dans un automatique tel que celui des Galeries Lafayette, deux employés chargés de la surveillance suffisent pour assurer le service qui nécessitait autrefois douze téléphonistes et qui sont réduites à trois pour donner les communications urbaines. Les quatre meubles du poste central sont numérotés de 200 à 500; un autre meuble portant le n° 100 est installé rue Blanche et communique

avec le poste central par 20 lignes, nombre suffisant pour assurer les communications, grâce à un répéteur ou ensemble de relais, ainsi appelé du fait qu'il répète les impulsions du dispositif d'appel de la ligne de l'abonné sur la ligne auxiliaire. Ces 500 postes donnent une moyenne de conversations journalières se montant de 12 à 15.000. L'énergie électrique est donnée par une batterie de 120 ampères et une dynamo montée en tampon, c'est-à-dire de même voltage et fournissant comme un réservoir la quantité d'énergie qui lui est demandée en supplément sans qu'il y ait aucun inconvénient pour la conversation. Les Galeries Lafayette possèdent, d'autre part, avec la ville, douze lignes permettant d'écouler environ 800 communications par jour; d'autre part, cent postes spéciaux relient les rayons du magasin directement avec leur manutention. Quatre postes téléphoniques d'incendie par étage communiquent avec le poste central des pompiers du magasin qui, lui, est relié directement avec le poste de la rue Blanche.

Pour transformer les Téléphones Français il faut encore: ¶ L'autonomie administrative et financière. ¶ Un plan d'ensemble. ¶ Cent millions de crédits. ¶ L'abaissement du tarif.

L'insuffisance de l'Interurbain a causé à l'État, depuis 10 ans, une perte journalière de 5.000 francs (près de 20 millions).

Le Téléphone à New-York. Temps moyen pour la réponse de la Téléphoniste à l'Abonné : 5 secondes ; Temps moyen pour la mise en communication : 13 secondes. Chiffres officiels.

L'Association des Abonnés au Téléphone réclame l'abaissement du Tarif Téléphonique. Tous les Abonnés ont intérêt à y adhérer.

POUR LA COURTOISIE

Nous avons signalé dans notre précédent numéro la nécessité de considérer le téléphone comme un instrument dont chaque abonné n'est pas le seul et exclusif propriétaire, mais comme un moyen d'être en relation rapide volontaire ou fortuite avec une quantité de gens.

Lorsque cette relation est volontaire, c'est-à-dire lorsque vous demandez un abonné et qu'il vous répond, il est nécessaire que l'établissement et la rupture de la communication se fassent aussi rapidement que possible. Chaque abonné doit considérer que lorsqu'il fait un appel, il occupe le temps d'une personne qui a cent autres abonnés à servir, et que pendant qu'il parle, il occupe une ligne d'intercommunication dont une foule d'abonnés peuvent avoir besoin. Lorsqu'il décroche son appareil, il faut donc qu'il sache exactement le numéro qu'il désire et qu'il le prononce très distinctement. S'il est obligé de répéter pour se faire comprendre, il peut faire perdre à l'opératrice de cinq à dix secondes, ce qui représenterait, si tous les abonnés étaient dans le même cas, une perte de travail utile de quinze à vingt-cinq minutes par opératrice. La perte est encore plus grande si l'abonné donne un faux numéro.

Il arrive quelquefois aussi qu'on se trouve en relation fortuite avec des inconnus, par exemple lorsque l'opératrice se trompe ou qu'on se trouve en ligne avec d'autres abonnés en conversation. Chacun connaît la voix irritée du monsieur dérangé : « Mais non, ce n'est pas ici ! » ou bien : « Nous causons, foutez-nous la paix », ou pire encore. On se croirait tombé par mégarde dans une ruelle de faubourg et on croirait que le téléphone est utilisé par des apaches.

Or, il faut que la politesse française reprenne ses droits, que le téléphone puisse être utilisé par les honnêtes gens et qu'on laisse les interjections malsonnantes, qui ont bien souvent un accent étranger, aux grossiers personnages et aux parvenus qui n'ont de place dans aucun monde. C'est pourquoi nous avons intitulé notre article « Pour la courtoisie ».

L'Administration a dû comprendre depuis quelque temps la nécessité d'une telle campagne et elle a fait passer officiellement ou officieusement dans divers journaux des communiqués dans le genre de celui-ci :

Les Abonnés du Téléphone

« En vue d'assurer le prompt établissement des communications téléphoniques, l'Administration des postes serait très reconnaissante à MM. les Abonnés du Téléphone de vouloir bien, conformément aux indications de la

page 3 de l'annuaire, toujours demander leurs correspondants à l'aide des numéros qui sont indiqués au dit « Annuaire ».

« L'appel au numéro est le seul réglementaire. Les téléphonistes ne possédant pas d'Annuaire ne peuvent que tout à fait exceptionnellement consulter ce document, ce qui a pour inconvénient immédiat de retarder sensiblement la mise en relation des abonnés.

« D'autre part, après avoir donné le numéro téléphonique avec lequel il désire causer, l'abonné demandeur doit maintenir les récepteurs à l'oreille jusqu'à ce que son correspondant se présente ou que la téléphoniste lui rende compte de ses appels.

« Pour répondre à un appel, dès que la sonnerie fonctionne, l'abonné doit, sans tourner la manivelle de l'appareil magnétique, ni appuyer sur le bouton d'appel, porter immédiatement les récepteurs à l'oreille et signaler sa présence en disant : « Ici, n° X..., j'écoute ».

« Il est essentiel de répondre dès le premier appel du bureau, sinon la téléphoniste se retire et avertit la personne qui a demandé la communication de la non-réponse de l'appelé.

« Dès que la communication est terminée, chaque correspondant doit raccrocher ses récepteurs et donner le signal de fin de communication en tournant deux ou trois fois la manivelle ou en appuyant sur le bouton d'appel.

« Si les abonnés voulaient bien procéder comme il est indiqué ci-dessus, la plupart des difficultés qu'ils éprouvent dans l'établissement et l'échange de leurs communications leur seraient évitées. »

Nous croyons nécessaire d'entreprendre dans notre organe une campagne pour la courtoisie.

Comme les autres Compagnies américaines, la Compagnie Bell, par exemple, publie ce qu'elle appelle des *Educational Bulletins*. Voici en quels termes elle recommande ce que les usages du téléphone peuvent faire pour faciliter le service :

« Il y a dans un appel téléphonique trois parties distinctes. La personne qui fait l'appel, la Compagnie du téléphone et la personne appelée. Il n'est pas suffisant que l'une ou deux de ces trois parties agissent correctement, la coopération des trois est nécessaire.

« Les usagers du téléphone peuvent faciliter les services téléphoniques :

« En consultant l'Annuaire avant de faire leur appel, évitant ainsi les erreurs de l'énonciation de numéros de mémoire ;

« En parlant bien en face du transmetteur d'une voix claire et distincte ;

« En séparant les chiffres du numéro demandé ;

« En corrigeant immédiatement l'opératrice, si elle répète le numéro demandé incorrectement;

« En tenant le récepteur à l'oreille jusqu'à ce que l'abonné demandé réponde ou qu'une indication soit donnée par l'opératrice;

« En parlant aussitôt que l'abonné répond; c'est de la courtoisie de ne pas obliger l'abonné demandé à attendre votre bon vouloir en répondant aux appels téléphoniques rapidement; si l'on met trop de temps à répondre, l'opératrice peut annoncer à celui qui vous demande : « Ne répond pas ».

« Dans de telles conditions, la courtoisie de la part du public, aussi bien que de la part des employées du téléphone, est comme l'huile nécessaire dans une machine pour éviter les frottements. »

Résumons en quelques lignes ce qui devrait être les commandements de l'abonné au téléphone :

Donnez le bon Numéro

Combien souvent j'ai donné à ma téléphoniste un faux numéro, que je croyais savoir et dont je ne me rappelais pas exactement. Je me rends compte combien j'ai ennuyé quelqu'un sans nécessité et causé à moi-même une perte de temps.

Une bonne règle, assurez-vous dans l'Annuaire que vous demandez bien le bon numéro.

Allô!!

La téléphoniste dit « J'écoute ». Combien de temps est perdu à se crier « Allô ! » d'un bout à l'autre du fil sans savoir à qui l'on a à faire.

Une bonne règle : quand on vous appelle, décrochez le récepteur et dites « Ici un tel (ou tel numéro), j'écoute ». C'est une façon polie de commencer une conversation cordiale.

Les Téléphonistes s'entraident

Plusieurs appels peuvent se produire devant une opératrice au même moment. Elle ne peut y répondre simultanément, mais ses voisines lui viennent en aide.

Une bonne règle : facilitez le travail de votre opératrice ; celle-ci, à son tour, vous facilitera le vôtre.

Parlez distinctement

Lorsque vous mettez votre récepteur à l'oreille, vous êtes voix à voix avec une jeune femme qui désire vous servir. Parlez plus distinctement que si vous étiez en face de cette jeune personne, pas plus haut, mais plus distinctement. Si elle vous entend correctement, il y a peu de chances qu'elle vous donne un mauvais numéro.

Répondez rapidement

Supposez que votre employé attende une minute pour répondre à la sonnerie du téléphone. C'est bientôt une demi-heure de perdue. Vous-même, lorsqu'on vous fait attendre, vous vous impatientez et vous avez mauvaise opinion de celui que vous attendez. Donnez

aux autres bonne opinion de vous. On gagne toujours quelque chose avec une réponse rapide et courtoise.

Mettez votre meilleur employé au Téléphone

Celui qui répond pour vous au téléphone devrait être poli, courtois, connaître votre stock par cœur et pouvoir donner un prix sans hésitation. Vous ne voudriez pas que les gens qui viennent chez vous soient reçus par un « déménageur ». Pourquoi votre porte téléphonique s'ouvre-t-elle souvent sur un garçon niais, apathique, et qui ne sait rien de votre maison ?

Une Voix d'or

Je paie mon employé chargé du téléphone plus que tout autre au magasin. Il a une voix plaisante et une façon de répondre qui plaît au client et me rapporte des affaires. Le véritable commerçant trouve qu'une voix agréable vaut de l'argent. Assurez-vous que l'on répond à votre téléphone de la façon aimable que vous souhaitez.



JE DIS TOUT

publie dans son numéro du 20 avril le petit entrefilet suivant :

L'Association des Abonnés au Téléphone, que préside avec autorité le Marquis de Montebello, a un conseil d'administration et une commission judiciaire qui travaillent de concert et font d'excellente besogne. Elle a aussi un ingénieur-conseil, mais cet ingénieur, dont on dit d'ailleurs le plus grand bien, s'appelle M. Hébert Laws Webb et il réside 35, Old Queen Street, à Londres. N'y a-t-il donc pas d'excellents ingénieurs-conseils qui soient français et qui habitent Paris ? Il serait assez amusant de savoir quelles raisons ont présidé au choix de cet anglais pour conseiller au point de vue technique l'Association des Abonnés au Téléphone, qui sont des clients d'un service public français.

Nous dirons tout à *Je dis tout*, et les raisons qui ont fait choisir un anglais comme conseil ne sont point amusantes. Il y a, en effet, beaucoup d'ingénieurs-conseils, mais à l'époque où le Conseil d'administration de l'Association fut créé, c'est-à-dire il y a dix ans, il n'y avait point d'ingénieurs téléphoniques français ou, pour mieux dire, il n'y avait point d'ingénieurs au courant du téléphone. Cela est triste à dire, mais cela est.

Aujourd'hui il y en a peut-être, mais nous attendrons qu'ils se soient fait connaître et surtout qu'ils aient fait leurs preuves. En tout cas, nous sommes trop satisfaits des capacités de M. Hébert Laws Webb pour l'abandonner pour un inconnu. Il est dommage que *Je dis tout* ait mis dix ans pour s'apercevoir de ce fait. Il n'est peut-être jamais trop tard pour tout dire et pour entendre une réponse.

Le Service Téléphonique entre Paris et Nancy

Sur la demande de M. A. Denis : 1° de prendre d'urgence les mesures nécessaires pour livrer au public les quatrième et cinquième circuits téléphoniques entre Nancy et Paris attendus depuis trois ans par la région de l'Est ; 2° au cas où son département ne pourrait satisfaire aux besoins toujours croissants du commerce et de l'industrie de Lorraine, de procéder rapidement à une augmentation du personnel ouvrier et de confier en partie la construction des circuits nouveaux à l'industrie privée ; 3° d'apporter un remède immédiat et efficace aux défauts du service téléphonique.

M. le Ministre a répondu ce qui suit :

1° Le circuit Paris-Nancy quatrième est en service depuis le mois d'avril 1911. Quant au circuit Paris-Nancy cinquième, il est vraisemblable qu'il pourra fonctionner vers le commencement du mois d'avril prochain ;

2° L'Administration, tenant compte des besoins du commerce et de l'industrie dans toute la France, a pour règle de faire figurer, dans les projets de budget, des renforts de personnel aussi larges que le commandent les nécessités du service et que le permettent les disponibilités budgétaires.

Les chefs de service sont, d'autre part, en possession d'instructions leur prescrivant de faire appel à la main-d'œuvre exceptionnelle, sans se limiter autrement que par leurs besoins.

En ce qui concerne la construction des circuits par l'industrie privée, l'Administration a admis cette manière de procéder ; elle est appliquée depuis trois ans ; le département de Meurthe-et-Moselle en particulier a été autorisé à faire appel au concours de différents entrepreneurs. Mais cette procédure n'est applicable qu'à la pose de circuits sur de nouvelles lignes ou à la construction de ces lignes, et on ne peut songer, en raison de la délicatesse du travail, à confier à l'industrie privée la pose de nouveaux circuits sur des lignes chargées qui en supportent déjà de nombreux en exploitation ;

3° L'Administration n'a pas manqué de se préoccuper de l'amélioration du service téléphonique de Meurthe-et-Moselle ; de nouvelles lignes, Epinal, Reims, Bar-le-Duc, Belfort et Châlons-sur-Marne, sont en construction, et l'Administration compte proposer au Conseil général, lors de la session prochaine, l'établissement de deux nouveaux circuits entre Nancy et la capitale.

D'autre part, l'Administration a décidé d'augmenter le nombre des tables d'abonnés et celui des tableaux interurbains, d'adapter le réseau de Nancy à la batterie centrale et aussi de munir le tableau multiple de clés automatiques d'appel. Ces travaux, qui sont en cours d'exécution, constitueront de très sérieuses améliorations.

La Dernière Circulaire de M. Chaumet

Pour que lettres et objets de correspondance soient mieux timbrés

Voici la dernière circulaire adressée aux directeurs des postes, par M. Chaumet, pour attirer leur attention sur la nécessité de surveiller le timbrage des lettres.

De l'ensemble des rapports qui m'ont été adressés, il résulte que cet état de choses est dû à deux causes principales : le manque de soin apporté au timbrage et le mauvais entretien du matériel.

Il appartient aux receveurs de les faire cesser définitivement et je vous prie d'y tenir la main.

Vous voudrez bien, en premier lieu, rappeler aux receveurs que le relevage des objets à timbrer doit être fait de telle façon que les figurines d'affranchissement dont ils sont revêtus ne puissent, en aucun cas, échapper à l'oblitération. Il est indispensable, par suite, de séparer avec le plus grand soin, pour être timbrés à la main, tous ceux de ces objets qui, par leur volume, leur format réduit ou trop important, la disposition défavorable des figurines sur l'une ou sur les deux faces, risqueraient d'échapper à l'oblitération de la machine.

En ce qui concerne le timbrage proprement dit,

il importe absolument qu'il soit effectué dans les conditions prévues aux articles 472 et 473 de l'instruction générale. J'appelle tout spécialement votre attention sur ce point et vous prie d'inviter instamment vos receveurs à s'assurer que le réglage des machines et le montage des timbres ne présentent aucune défectuosité, même légère ; que les caractères sont tenus en parfait état de propreté et que les tampons utilisés sont convenablement et exclusivement garnis de l'encre spéciale adoptée par l'Administration.

Les préposés devront demander le remplacement de toutes les couronnes dont les indications seraient empâtées par l'usure. Ils n'utiliseront que des caractères mobiles fournissant des empreintes parfaitement nettes. Enfin, l'application du timbre à main devra se faire, dans tous les cas, sur une table rembourrée ou sur une plaque de caoutchouc.

Le personnel chargé du tri devra renvoyer, sans exception aucune, au service du timbrage tout objet non revêtu du timbre à date du bureau ou n'ayant reçu qu'une empreinte insuffisante.

NOTRE CONCOURS

Où trouver l'adresse des pompiers dans l'annuaire?

1° Sur la couverture en haut à droite et en travers.

2° Sur la première page en haut et à droite et en travers.

3° A la page 849, à Sapeurs-pompiers.

4° A la page 190 à Boulevard du Palais.

Nous publions ci-dessous quelques réponses amusantes à notre concours qui a obtenu le plus vif succès et nous sommes heureux de constater que plusieurs de nos abonnés se sont donné une peine inouïe pour en trouver la solution. Si nous avons pu éviter aux autres abonnés la peine de chercher et empêcher la propagation d'un sinistre par l'arrivée rapide des pompiers, notre but est rempli.

Vous dites dans votre bulletin 104 que vous offrez son service gratuit à tout abonné qui aura trouvé la façon d'appeler les pompiers.

Il suffit de chercher dans l'annuaire le boulevard du Palais n° 9 et de téléphoner à Gobelins 19-47 ou 19-48, d'où les ordres seront ensuite transmis par fils spéciaux aux casernes voisines du sinistre.

Le quartier général est donné de suite quand on le demande, mais comme certaines personnes peuvent ignorer son existence, c'est une indication qui devrait être donnée en tête de l'annuaire.

Remarquons que cet abonné demande que l'adresse figure en tête de l'Annuaire et elle y figure réellement, mais qu'il n'a pas dû la trouver là bien que suivant un autre abonné :

Elle se trouve sur la couverture cartonnée, elle crève les yeux!!!

..

Répondant à votre question au sujet d'un appel à faire aux pompiers en cas de feu chez soi, il faut s'adresser à l'Etat-Major, Caserne de la Cité, Gobelins 19-48.

Les casernes de pompiers ne sont pas à l'Annuaire.

J'ai toujours protesté contre cette méthode qui consiste à demander l'Etat-Major, au lieu de demander la Caserne directement, ce qui serait beaucoup plus pratique et rapide, dans le cas actuel où les minutes sont précieuses. Je n'ai jamais pu obtenir du service des Pompiers une raison vraiment satisfaisante pour le maintien d'un vieux système.

..

Votre concours nous intéressant au plus haut point, étant donné la grande quantité de matières inflammables, voire même explosibles que nous employons, nous nous sommes mis à la recherche de la solution.

Après trois quarts d'heure de recherches, c'est-à-dire le temps plus que suffisant pour que notre usine soit complètement détruite le cas échéant,

nous avons trouvé par un hasard inouï la petite inscription verticale en première page de l'Annuaire: « Sapeurs-Pompiers, incendie, Gobelins 19-47, Gobelins 19-48 bien indiquer la nature du feu et l'adresse. »

Nous tenons à vous remercier bien sincèrement de nous avoir fait chercher et trouver cette inscription qui peut nous être d'une grande utilité.

Néanmoins nous pensons que vous nous ferez le service gratuit de votre *Bulletin*, comme vous le promettez, pour nous récompenser.

Nous vous autorisons à publier notre lettre et nous vous prions instamment d'indiquer cette cachette à tous.

..

MESSIEURS,

J'ai reçu hier votre *Bulletin* de février et je viens, par ces lignes, répondre à votre concours : Où se trouve le numéro du téléphone des Casernes de Pompiers dans l'Annuaire?

Après avoir cherché sous différentes rubriques, j'ai remarqué que les *Casernes* ne se trouvent pas désignées dans l'Annuaire, mais page 849, à Sapeur-Pompiers, il y a *Gobelins 19-47*. Je me suis ensuite reportée à la liste par rues et ai trouvé, page 190, à boulevard du Palais n° 9, deux services des Sapeurs-Pompiers : l'état-major général 19-47 et le quartier général incendies, avec le n° Gobelins 19-48. Voilà pour la réponse à la question proprement dite. Toutefois, si par malheur le feu se déclarait chez moi, il est probable que je ne prendrai pas le temps pour téléphoner et attendre le sacramentel « j'écoute », même pour ne demander que très brièvement : « les pompiers, S. V. P. », quoique certaine que tout téléphoniste saurait me donner le service voulu, mais je prendrai bien plutôt la poudre d'escampette et courrai au premier avertisseur venu, tout en faisant au préalable l'impossible pour sauver mes plus proches et les voisins et ce qui me serait le plus cher!

Je crois avoir répondu ainsi à votre concours, puisque vous y mettez : tout abonné qui aura trouvé la façon d'appeler les Pompiers..., etc.

Je vous prie de recevoir, Messieurs, mes salutations distinguées.

M^{me} F.-C. WYLE.



L'ANNUAIRE

A la page 862 de l'Annuaire de Paris se trouve la nomenclature suivante :

Central	82-17 : Scotland.
—	90-85 : Scott et C ^{ie} .
—	20-91 : Scoubart.
Nord	58-47 : Scoubart Paul.
Gobelins	20-07 : Scott Georges.

Vive l'ordre alphabétique!!!

Visite des Bureaux Téléphoniques

Il faudrait permettre aux Abonnés de visiter leurs Centraux Téléphoniques.

Nous extrayons d'un long article très documenté sur les télégraphes et téléphones le passage et l'idée suivante.

Télégraphes et Téléphones Ce qu'il faudrait montrer au public

On crie toujours contre le téléphone — un peu moins depuis quelque temps — mais enfin on crie, et ce n'est pas sans raison. Si nous consultons le *Bulletin de l'Association des Abonnés au Téléphone*, qui n'est pas un adversaire irréductible de l'Administration, puisque lui et elle collaborent à l'amélioration du service, il faut au moins cent millions pour mettre en état les téléphones français.

L'insuffisance de l'interurbain cause à l'Etat, d'autre part, une perte journalière de cinq mille francs, soit 20 millions, qui devraient, depuis dix ans, être entrés dans la caisse de l'Administration, et qui sont restés dans la poche des contribuables exaspérés.

Ce sont là des faits. Tout de même, il serait injuste de ne pas reconnaître que les plus constants efforts sont tentés par le personnel, du haut en bas, pour améliorer peu à peu ce très difficile service.

Quand je vois un abonné se mettre en fureur contre la demoiselle du téléphone ou contre le monsieur *dito*, car il y a, suivant les heures, des unes et des autres, je reviens à cette idée qui m'est venue le jour où, pour la première fois, je visitais un bureau téléphonique :

« Voilà ce qu'on devrait montrer au public! » — Vous n'y pensez pas? — Mais ce serait très simple. Qu'on institue un petit service de surveillance, et que certains dimanches, après-midi, par exemple, on autorise les abonnés munis de leur carte à entrer dans les salles de leur bureau central. Nous en avons à Paris une dizaine de ces bureaux centraux, qui ne sont pas centraux du tout, mais enfin c'est ainsi qu'on les dénomme parce qu'ils centralisent les communications dans tel ou tel quartier.

Un quart d'heure passé là-dedans suffirait au bourgeois abonné pour lui faire perdre quelque peu de sa mauvaise humeur, si prompt à s'exaspérer, quand on le fait attendre.

Il y verrait au travail le petit service du dimanche, ça lui donnerait une idée du grand. Il admirerait le fouillis apparent mais très ordonné des fiches ou jacks, des lampes qui s'allument, rouges comme des cabochons, quand une communication est demandée. Il

se ferait une raison et deviendrait moins acariâtre, sûrement, en regardant les opératrices casquées manipuler sans cesse leur tableau, avec le microphone de poitrine par devant, le casque en tête, et, derrière elles, la surveillante, attentive aux erreurs et aux difficultés qui peuvent surgir.

De ce casque, les demoiselles téléphonistes se plaignent; il leur comprime la tête; du microphone de poitrine elles disent qu'il les rend bossues; que son poids constrict les poumons et engendre, à l'occasion, la tuberculose. Tel abonné naïf, qui croit que sa "téléphoniste" n'a juste à s'occuper que de lui et de ses quatre voisins, apprendrait, par une visite de ce genre, qu'il en va tout autrement.

Il s'amenderait, il s'humaniserait, il deviendrait raisonnable. N'est-ce donc pas là un beau résultat? On devrait faire un essai. Nous pensons que ce serait un succès. Deux fois par mois, par exemple, deux dimanches, après-midi, les abonnés au téléphone pourraient être admis à visiter le bureau central de leur circonscription. Il y en a tant qui ne se doutent pas de ce que c'est.

L'idée ne vaut-elle pas qu'on l'examine?

Certes, l'idée vaut qu'on l'examine, nous la soumettons aux réflexions de l'Administration et nous promettons d'en poursuivre la demande.

Les Téléphones

L'Administration vient de publier la liste de tous les postes téléphoniques existant en France à la fin de 1912. Ce total s'élève au chiffre coquet de 267.970. Mais nous sommes dépassés de beaucoup par l'Angleterre, l'Allemagne et surtout les Etats-Unis : la patrie de Graham Bell — noblesse oblige! — a plus de dix millions de téléphones.

Le département français qui compte le plus de téléphones est naturellement la Seine, qui en possède 101.140 (67.166 postes principaux et 33.974 postes supplémentaires). On tombe ensuite à 13.585 avec le Nord, 10.982 avec Seine-et-Oise, 8.514 avec les Bouches-du-Rhône, 8.478 avec le Rhône, Marseille a encore une fois battu Lyon.

Le département qui a le moins de téléphones est la Corse (58) puis la Lozère (72). Voilà des pays tout indiqués pour y envoyer les neurasthéniques.

INFORMATIONS

Le Service Interurbain à Paris

La mise en service du poste central téléphonique interurbain installé dans l'immeuble de la rue des Archives a eu pour résultat immédiat d'améliorer sensiblement les relations de Paris avec la province et l'étranger, ainsi que l'échange des conversations transitant par la capitale.

Le temps moyen de réponse aux appels des abonnés a été très réduit. Les mises en relation ont été accélérées et le rendement des lignes augmenté. Ces améliorations ont eu leur répercussion sur le trafic.

En 1912, le nombre moyen des communications interurbaines échangées par jour ouvrable était, pour la période février-mars, de 30.562; il s'est élevé, en 1913, à 35.435.

Le supplément de recettes correspondant est de 2.400 francs pour chaque jour ouvrable, chiffre appréciable qui montre avec quelle satisfaction le public accueille les facilités d'exploitation, toujours plus grandes, mises à sa disposition.

M. Massé, ministre du Commerce, de l'Industrie et des P. T. T., a inspecté les services des exploitations télégraphique et téléphonique.

Communiqués

Accompagné de MM. les Directeurs de ces services et de M. Bordes, chef de son cabinet, il a visité tous les locaux de l'ancien Ministère des Postes et Télégraphes, comme l'avait fait, en 1882, son prédécesseur, M. Cochery.

Péniblement impressionné par l'installation défectueuse de nombreux bureaux, M. le Ministre a décidé de mettre immédiatement à l'étude le déplacement de l'une des directions et son installation dans un nouvel immeuble pour que le personnel puisse, à l'avenir, travailler utilement, dans des conditions d'hygiène plus satisfaisantes.

..

Dans sa réunion hebdomadaire, présidée par M. Alfred Massé, ministre du Commerce, de l'Industrie et des Postes et Télégraphes, le Conseil des directeurs de l'Administration Centrale des P. T. T. s'est occupé de l'organisation des services postaux et télégraphiques au Maroc, de diverses questions d'ordre intérieur et du projet de réorganisation des services administratifs du Ministère.

..

Un déjeuner intime du Conseil de Direction du Comité français des Expositions à l'étranger a eu lieu chez Marguery, offert à M. Alfred Massé, ministre du Commerce, de l'Industrie et des Postes et Télégraphes, et à M. Pierre Marraud, Commissaire général du Gouvernement français à l'Exposition universelle et internationale de Gand 1913.

A l'heure des toasts, M. le Sénateur Emile Dupont, président du Comité français des Expositions à l'étranger, a exprimé, en termes éloquentes, au nouveau Ministre du Commerce, de l'Industrie et des Postes et Télégraphes, la satisfaction que son retour au Ministère du Commerce causait au monde des affaires et le félicitait de l'union opérée entre son département et celui des postes et télégraphes.

Le Ministre, en une cordiale improvisation, a évoqué les souvenirs de l'exposition de Turin 1911 et a dit combien il serait heureux, dans quelques semaines, d'inaugurer la Section française à l'exposition de Gand, si bien préparée par M. le Commissaire général Marraud, par M. Charles Legrand, président de la Section française et leurs collaborateurs.

Il a ajouté qu'il fallait aussi songer à l'avenir et notamment à l'exposition des Arts Graphiques de Leipzig en 1914, ainsi qu'à l'exposition de San Francisco 1915, qui doit commémorer l'ouverture du canal de Panama, cette œuvre mondiale à laquelle la France a pris une part si considérable dès l'origine.

« Aussi bien, a-t-il dit, j'ai suivi de très près la question si importante de la protection en Amérique de nos dessins et modèles et de nos marques d'origine; tous les producteurs français peuvent compter sur le concours du Gouvernement de la République pour appuyer, au delà de l'Atlantique, leurs très justes revendications si énergiquement défendues par le Comité français des Expositions à l'étranger. »

Le Ministre a saisi cette occasion pour affirmer que si l'Administration des P. T. T. se trouvait réunie au Ministère du Commerce ce n'était point pour que l'une ou l'autre des sections de son Ministère se trouvât absorbée au détriment des autres, mais bien au contraire pour que le commerce et l'industrie puissent entrer en relations plus étroites avec les grands services de l'exploitation postale. Il ne négligera, d'ailleurs, aucun effort pour que l'Administration des P. T. T. soit améliorée, perfectionnée et utilisée d'une façon industrielle pour le plus grand avantage du commerce français. Il est donc convaincu que de l'union intime et de la collaboration constante de tous ces services doivent naître des réformes appréciables pour l'intérêt public. Il compte, du

reste, qu'en toutes circonstances, les commerçants et les industriels seront ses collaborateurs pour l'aider dans l'œuvre qu'il doit entreprendre.

Parmi les principaux assistants à cette réunion intime, nous citerons : M. Massé, ministre du Commerce, de l'Industrie et des Postes et Télégraphes; M. Pierre Marraud, commissaire général de l'exposition de Gand; M. le Sénateur Emile Dupont, président du Comité français des Expositions à l'étranger; M. Charles Legrand, président de la Section française de l'Exposition de Gand; MM. Maguin, Manaut, députés, Niclausse, vice-président; G. Roger, Sandoz, secrétaire général; de Pellerin de Latouche, Arbel, Hetzel, membres du Conseil de direction du Comité français des Expositions à l'étranger; Pierre Bordes, chef du cabinet de M. le Ministre du Commerce; Fighiera et Galzowski, chefs-adjoints du cabinet; Tirman, directeur du personnel au Ministère du Commerce; Dedet, chef de bureau des Expositions au Ministère du Commerce; Nerouze, attaché au cabinet; Aufaure, Crozier, commissaires adjoints au Commissaire général; Regard, secrétaire général du Commissariat général, etc.

M. le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes au Central Télégraphique

Accompagné de M. Frouin, directeur de l'exploitation télégraphique, et de M. Bordes, chef de son cabinet, M. Massé a visité le Central télégraphique de la rue de Grenelle, conduit par M. Tongas, ingénieur en chef, directeur des Services électriques de Paris, et les divers chefs de service du Central, MM. Girousse, Parent, Tallendeau et Phulpin.

Le Ministre a parcouru toutes les salles de cette immense installation, se faisant donner les détails les plus précis sur le fonctionnement de tous les services télégraphiques et, en particulier, de ceux qui intéressent les relations de la France avec l'étranger et l'Algérie.

En se retirant, M. le Ministre a chargé M. Frouin d'être, auprès du personnel si laborieux du Central, l'interprète de ses vives félicitations pour la façon consciencieuse dont il s'acquitte de ses délicates fonctions.

Le Téléphone Obligatoire

Le petit village de Saint-Martin-d'Ordon possède le télégraphe et une recette postale. La direction départementale des postes lui offre de faire installer gratuitement le téléphone. Or, la Municipalité n'en veut à aucun prix; les habitants disent: *Nous avons déjà le télégraphe, cela nous suffit, le téléphone, nous n'en voulons pas.* Mais la direction des postes veut faire le bonheur de ces rétrogrades, ou de ces sages, malgré eux, et elle en appelle au conseil général

de l'Yonne qui va bientôt se réunir. Qu'advient-il? A-t-on le droit d'imposer le téléphone à des gens qui prétendent pouvoir s'en passer? Les gens de Saint-Martin-d'Ordon ont sans doute entendu parler du téléphone et ils savent que dans les villes où celui-ci est en usage, la neurasthénie, les cheveux blancs, les rides précoces et autres maladies de ce genre qui abrègent l'existence des citoyens, sont bien souvent dues à cet instrument capricieux, peut-être utile. Or, la vie est douce à Saint-Martin et les habitants n'éprouvent pas le besoin de changer leurs habitudes.

Va-t-on les obliger à accepter quand même cette amélioration qu'ils redoutent?

Un Abonné du Nord à Mademoiselle X..., Amie du Téléphone

Mademoiselle,

Vous voulez bien ou du moins vous avez bien voulu vous plaindre de l'encombrement des services téléphoniques à Paris par une multitude de provinciales dont les abonnés, dites-vous, ne comprennent qu'à peine, et après répétitions, le langage effarouchant. Laissez-moi vous dire que vous n'êtes point seule à vous plaindre de ces ennuis que le protectionnisme procure en envoyant à Paris des provinciales qui n'ont pas votre très gracieux babil. Vous nous obligeriez beaucoup, si vous pouviez faire comprendre à ces Messieurs les amis du Téléphone que rien n'est plus bizarre que l'encombrement des bureaux de nos départements du Nord et du Pas-de-Calais par les très gracieuses demoiselles du Midi.

On nous fait répéter parce que nous ne disons pas quatr-vingtttt, soixanté-quatorzzze, etc. Faites faire une enquête, vous saurez combien sont nombreuses, dans le Nord surtout, les demoiselles du Midi. Que chacun soit fonctionnaire chez soi, cela vaudrait mieux. Et pendant que le Midi nous inonde, les pauvres petites de chez nous se meurent à l'usine ou à l'atelier parce qu'elles ont été refusées à l'examen technique ou médical d'une façon peut-être injuste; mais, que diable, il n'y a pas place pour tout le monde. Vous m'avouerez toutefois qu'il est pénible de voir pleurer de pauvres jeunes filles, injustement refusées à un examen, quand ces jeunes filles sont de chez vous et que ces injustices sont faites à l'avantage de charmantes personnes certainement, mais dont le langage ne nous convient pas du tout.

Veuillez, s'il vous plaît, Mademoiselle, croire à mon entier dévouement, non seulement au perfectionnement du service, mais aussi au respect à faire rendre par tous à vous, nos collaboratrices. Pour ma part, je téléphone depuis huit heures du matin jusqu'à huit du soir et n'ai jamais voulu me plaindre d'une de vous, et je m'en suis toujours très bien trouvé.

ON RÉCLAME

Cette Rubrique est ouverte à toutes réclamations présentant un caractère d'intérêt général

Chinoiseries inutiles

Je dois signer un contrat, l'abonnement au téléphone. On m'envoie une feuille imprimée sur laquelle est réservé l'emplacement d'un timbre de 0,60. Or, pour me procurer ce timbre, il me faut courir non pas au bureau de tabac, non pas au bureau de poste, mais chez le receveur de l'enregistrement, dont l'officine est à quatre kilomètres de mon domicile. Est-ce que l'administration des finances ne pourrait pas débiter celle des téléphones qui la rembourserait ensuite, évitant ainsi aux abonnés éventuels des dérangements superflus ?

Conciergerie et Téléphone

Dans certains immeubles, on trouve dans la loge du concierge un téléphone qui peut être employé par tout locataire. Mais qu'arrive-t-il si l'un d'eux est demandé à l'appareil, le concierge est-il obligé de monter le prévenir ?

Ce serait rendre la tâche du concierge presque impossible à remplir, la sonnerie pouvant retentir à tout moment. Aussi a-t-on décidé que le concierge n'était pas obligé de prévenir les locataires. Mais alors ceci va réduire de beaucoup l'utilité du téléphone commun.

Les Adresses Télégraphiques

Nous recevons d'un de nos correspondants l'ingénieuse idée suivante :

« Les commerçants qui reçoivent de nombreux télégrammes et câbles sont obligés de déposer, avec frais bien entendu, une adresse conventionnelle condensée, diminuant le nombre de mots de la dépêche.

« Parmi ceux-là, un très grand nombre, mettons 150.000 en France, sont abonnés au téléphone. Pourquoi le numéro, véritable adresse *Téléphonique*, ne pourrait-il pas servir d'adresse télégraphique ?

« Les obstacles (erreurs par exemple, ne sont pas si sérieux qu'on pourrait le croire de prime abord, il est bien peu d'exemples de chiffres transmis par télégraphe avec des erreurs ; en revanche, les avantages sont très réels, ne serait-ce que la suppression du droit d'adresse conventionnelle.

« En outre, l'indication du numéro du téléphone pourrait être utilisée comme complément d'adresse. Il arrive très souvent que les

adresses des lettres adressées aux commerçants étrangers (en Angleterre, par exemple, où les adresses sont très compliquées, et en Amérique où les commerçants ont dû faire imprimer un papillon spécial qu'ils collent sur toutes les lettres pour prier leurs correspondants étrangers de mettre exactement leur adresse) sont insuffisantes, la lettre revient à son point de départ après un long retard. Le numéro téléphonique ajouté à l'adresse permettrait à l'Administration de trouver le destinataire exact.

« Pourquoi ne pas solliciter l'autorisation de se servir du numéro de téléphone comme adresse télégraphique et même comme adresse pour les lettres ? »

Nous serions heureux de savoir ce que nos abonnés en pensent d'une façon générale pour que nous puissions émettre un vœu dans ce sens auprès de l'Administration.

Dimension des Cartes Postales

Nous recevons du Post Office la réponse à des réclamations formulées dans notre précédent numéro au sujet de la dimension des cartes postales françaises et de leur admission en Angleterre.

Monsieur,

« Au sujet de votre lettre du 21 du mois dernier se rapportant à la grandeur des cartes postales, je suis chargé par le Postmaster General de vous retourner la lettre que vous nous avez communiquée et de vous informer que la dimension de la carte postale entre la France et ce pays est soumise aux règles de l'Union Postale Universelle, qui fixe les dimensions pour la carte postale à 14 cm. sur 9 cm. Il est admis que les cartes postales éditées par l'Administration française des Postes sont de cette dimension et ces cartes, si elles sont reçues dans la poste envoyées de France à notre pays, ne seront pas surtaxées du fait qu'elles dépassent les dimensions prescrites. »

..

On réclame contre le bureau de poste de la gare Saint-Lazare, où, entre six heures et sept heures du soir, un seul guichet est à la disposition des gens pressés qui ont besoin d'expédier un télégramme ou d'acheter une carte pneumatique.

Watson